



NCA-ROUIBA
SOCIETE PAR ACTIONS, AU CAPITAL DE 2.761.944.000,00 DINARS
ALGERIENS
SIEGE SOCIAL : ROUTE NATIONALE N°05 ZONE INDUSTRIELLE DE
ROUIBA, WILAYA D'ALGER
RC : 99 B 0008627

CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société NCA-ROUIBA (la « Société ») sont convoqués à une **Assemblée Générale** qui se réunira en **session ordinaire** pour approuver les comptes de l'exercice 2022 et qui se tiendra le :

LUNDI 3 JUILLET 2023 A 10 HEURES,

au **siège social** de l'Office National de Développement et de Promotion de la Formation Continue (ONDEFOC), Route n° 1 Medrar Hacène, Rouiba 16012, Alger (en face du tribunal de Rouiba), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Session ordinaire :

1. Rapport de gestion du Conseil d'administration
Rapport général du Commissaire aux comptes ;
2. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
4. Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article 628 du Code de commerce et approbation desdites conventions ; et
5. Pouvoir pour les formalités légales.

Tous les actionnaires ont le droit de prendre part à cette Assemblée, sur simple justification de leur identité, ou de s'y faire représenter par un mandataire.

La Société tient à la disposition des actionnaires des pouvoirs au siège social et sur son site internet : www.rouiba.com.dz. Ces pouvoirs devront être adressés au siège social de la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale, avec une copie de la pièce d'identité de l'actionnaire représenté.

Les documents requis par la loi en vertu de l'article 819 du Code de commerce seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social et sur le site internet de la Société : www.rouiba.com.dz.

Pour toute information supplémentaire : contact.actionnaires@rouiba.com.dz

Le Conseil d'administration

